

*Le budget—M. Belsher*

Le budget continue dans cette voie en proposant une réduction de 300 millions de dollars des dépenses non statutaires des ministères gouvernementaux à partir de 1989-90. Cela permettra au gouvernement de diminuer le déficit principalement en contrôlant les dépenses.

Dans son tout dernier rapport, le vérificateur général, M. Kenneth Dye, a déclaré que son étude lui avait permis de constater une importante amélioration des contrôles financiers, que le gouvernement dispose maintenant de systèmes et de procédés qui facilitent l'exercice des contrôles financiers essentiels. Les dépenses du gouvernement fédéral s'élevant à plus de 100 milliards de dollars par an, la protection des deniers publics exige que l'on s'assure de l'exactitude des sommes versées, et que l'on voie à ce que ces sommes soient versées aux personnes à qui elles sont dues, ceci dans les délais prescrits. «Il y a une dizaine d'années, le vérificateur général ne pouvait fournir l'assurance que cela se passait ainsi. Aujourd'hui, je le peux.» a-t-il ajouté.

On signale dans le budget que le taux annuel moyen de croissance des dépenses fédérales a été ramené à 3,5 p. 100, c'est-à-dire en dessous du taux de l'inflation. Si l'on compare ces chiffres à ceux pour les quatre années financières se terminant en 1984-1985, époque où les dépenses du gouvernement augmentaient au rythme annuel moyen de 14 p. 100, il est manifeste que nous sommes sur la bonne voie.

Si nous comparons le remboursement des déficits, de la dette et des intérêts dans d'autres pays, force nous est de constater que le contrôle du déficit national se révèle extrêmement prometteur, surtout comparé à d'autres pays membres de l'OCDE. Par rapport à ces pays, le Canada a sérieusement entrepris de réduire son déficit depuis trois ans. Depuis 1985, l'équilibre structural s'est amélioré plus rapidement au Canada que dans les autres pays. En 1987, le déficit national en proportion du produit intérieur brut demeurait supérieur à la moyenne des pays du groupe des sept.

Au niveau fédéral, le gouvernement du Canada a réalisé d'énormes progrès pour ce qui est de réduire le déficit en proportion du PIB. D'ici à 1988, il est prévu que cette proportion sera plus ou moins équivalente à la moyenne du groupe des sept, par rapport à 1985 où elle était supérieure de deux points au Canada.

Les nouvelles sont donc bonnes de ce côté-là. Le Canada occupe une excellente position sur le plan économique, sur la scène internationale. Ainsi, une annonce parue dans le *Sunday Times* de London nous a appris notamment ce qui suit:

Toronto: Le cinquième marché financier le plus important du monde. Pendant des années, il a été fermé aux investisseurs étrangers, mais maintenant, en cette ère post-libérale, il s'ouvre au monde et l'évolution de la situation tant sur le plan économique que sur le plan politique tend à créer l'un des climats les plus favorables dans le monde entier, pour ce qui est de la croissance.

Le gouvernement déploie d'énormes efforts, afin d'obtenir une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT. Notre accord commercial avec les États-Unis constitue une étape importante de notre stratégie destinée à continuer de raffermir notre compétitivité. Étant donné que les États-Unis sont notre principal partenaire commercial, avec une population de plus de 250 millions d'habitants, comparativement à la nôtre, qui est à peine supérieure à 25 millions d'habitants, il est évident que l'accès au marché

américain pour nos produits et nos services stimulera notre économie et permettra de créer un nombre incroyable d'emplois dans de nombreux secteurs.

Nos collègues néo-démocrates prétendent que nous ne faisons rien dans le domaine de la garde d'enfants. Rien n'est plus faux. Je pourrais ajouter que nous proposons des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, afin de mettre en oeuvre les aspects fiscaux de notre nouvelle politique en matière de garde d'enfants. Le plafond de la déduction pour frais de garde d'enfants sera porté de 2 000 \$ à 4 000 \$ par enfant admissible âgé de moins de sept ans à la fin de l'année, ou victime d'un handicap mental ou physique grave et prolongé. De plus, le plafond global de 8 000 \$ par contribuable au titre des déductions à ce titre sera abrogé.

Pour ce qui est du crédit d'impôt remboursable pour enfants, comme on l'a proposé dans la réforme fiscale, le montant maximum de ce crédit pour 1988 sera de 559 \$ par enfant. Afin d'aider les familles à faible ou moyen revenu, et de reconnaître la contribution du parent qui garde l'enfant à la maison, un nouveau supplément de 200 \$ à l'égard des enfants de six ans et moins sera ajouté au crédit d'impôt pour enfants. L'augmentation sera de 100 \$ pour l'année d'imposition 1988 et elle passera à 200 \$ pour les années suivantes.

Jusqu'à maintenant, le paiement anticipé de ce crédit d'impôt était limité aux familles dont le revenu net ne dépassait pas 15 000 \$. Les modifications proposées porteront ce seuil de revenu à deux tiers du seuil de revenu familial donnant droit au crédit d'impôt de base pour enfants. Ainsi, pour 1988, le seuil applicable au crédit de base est de 24 090 \$ et deux tiers de cette somme égalent 16 060 \$. Ainsi, toute personne ayant un revenu net inférieur à ce montant touchera le paiement en question. En d'autres termes, on augmente le seuil de 1 060 \$.

Pour 1988, le paiement anticipé sera de 100 \$, mais les années suivantes, les deux tiers du supplément de 200 \$ s'y ajouteront. Aussi à partir de 1990, le supplément de 200 \$ sera rajusté en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation supérieures à 3 p. 100.

Quand on examine la stratégie des services de garde d'enfants, on voit que nous avons promis de dépenser 5,4 milliards de dollars en sept ans. Nous nous attendons à ce que cette initiative crée au moins 200 000 nouvelles places dans les garderies.

La mesure législative proposée concernant la garde des enfants au Canada est un nouveau programme à frais partagés avec les provinces visant à créer 200 000 nouvelles places de qualité dans les garderies. Ce programme assurera le partage des frais des garderies sans but lucratif et des garderies commerciales. Nous proposons cette mesure pour favoriser le développement rapide des établissements sans but lucratif. Le gouvernement fédéral assumera 75 p. 100 des frais et les gouvernements provinciaux 25 p. 100.

Les détails des accords financiers fédéraux-provinciaux seront négociés avec les gouvernements des provinces et des territoires. Le gouvernement fédéral coopérera avec les provinces pour assurer l'établissement et la mise en oeuvre des normes de qualité nécessaires dans un système de service de garde co-financé.